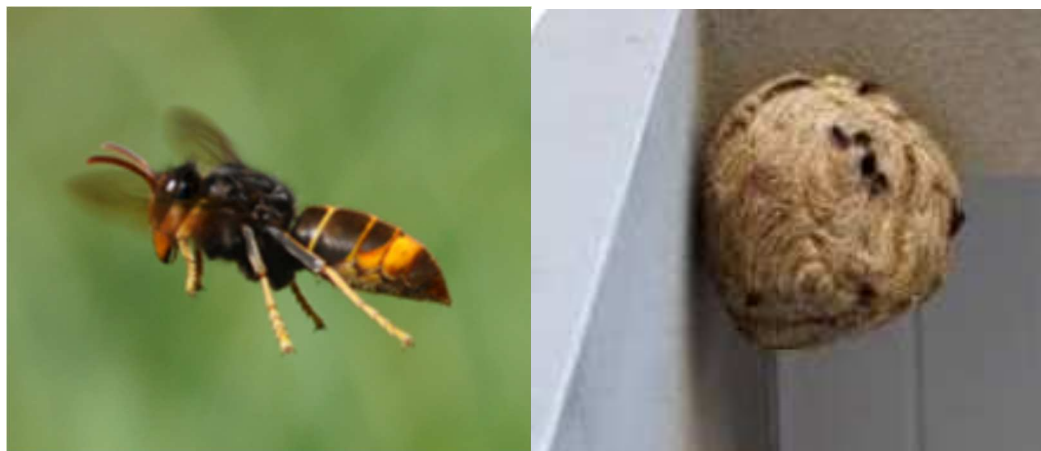


# LES ESPECES INVASIVES A SIGNALER

## CONDUITE A TENIR

### LE FRELON ASIATIQUE



**Si vous trouvez un nid, il est important de le signaler le plus rapidement possible car c'est un insecte tueur d'abeilles.**

#### **Précautions à prendre :**

Respectez une distance de sécurité de 5 m du nid. Ne pas tenter de le détruire vous-même. Si vous avez dérangé la colonie et que des frelons volent autour de vous, ne fuyez pas, arrêtez de bouger et fermez les yeux si besoin. Ils se calmeront rapidement et vous pourrez vous éloigner calmement.

Dans la mesure du possible, vous ne devez plus vous en approcher. Pensez aussi à informer vos proches et le voisinage.

**Adressez-vous à la mairie** qui vous réorientera vers le GDSA 71 (Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Saône-et-Loire), organisme local de lutte, (voir fiche ci-après)

Pour Prissé : M. Château : 06 84 82 05 69 ou M. Bontemps : 06 61 10 24 62

**Le conseil régional de Bourgogne Franche Comté prend en charge une partie des frais de la destruction.**

Merci de penser également à envoyer votre observation pour sa prise en compte au musée d'histoire naturelle (voir fiche INPN).

## LE SCARABEE JAPONAIS



Il est relativement petit 10 à 12 mm, tête et thorax vert métallique, élytres – ailes – brun métallique cuivré teintées de vert aux extrémités, le scarabée japonais peut être différencié des espèces proches par la présence de 5 touffes latérales de soies blanches et 2 touffes sur le dernier segment abdominal

**Le scarabée japonais (Popillia Japonica)** s'attaque à 300 espèces de plantes alimentaires, forestières ou encore ornementales parmi lesquelles la vigne, les arbres fruitiers et les gazons.

**Présent aux frontières de la France**, en Suisse, il pourrait arriver prochainement sur le territoire. **Empêcher son établissement en France par une détection précoce permettra de prendre des mesures de lutte appropriées.**

Si l'on reconnaît cet insecte ou si l'on a un doute sur son identification, il faut le capturer et s'adresser rapidement à votre [direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt \(DRAAF\)](#), en envoyant une photo, en précisant le lieu de l'observation et la plante concernée.

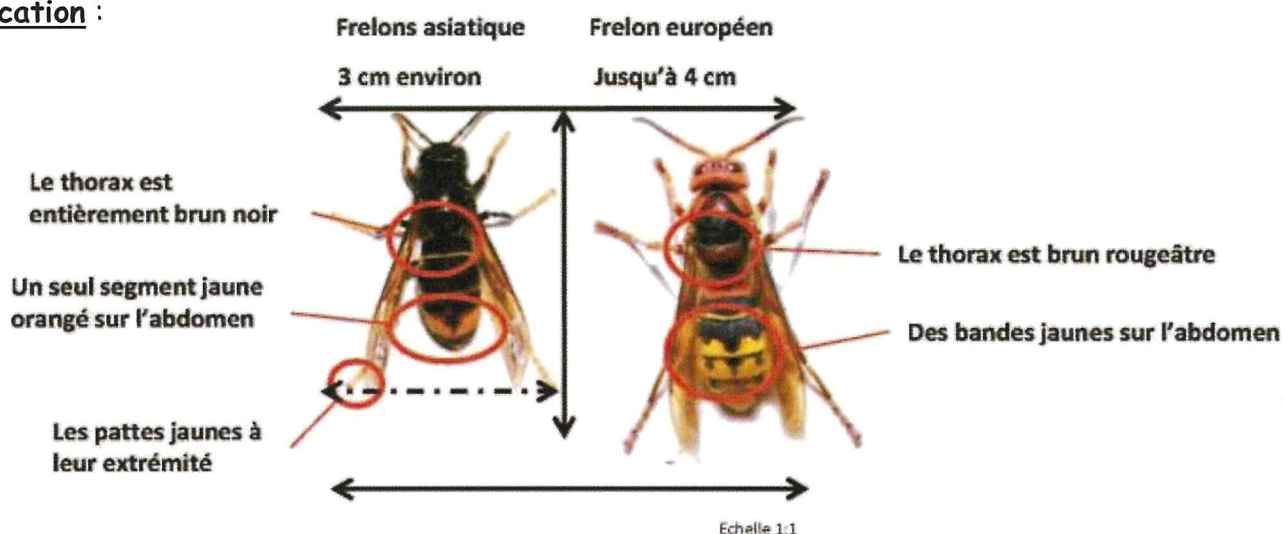


<http://gdsa71.free.fr>

## GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE SAÔNE ET LOIRE (GDSA 71)

Le **frelon asiatique**, *Vespa velutina*, est une espèce invasive. Il a été remarqué pour la première fois en France en 2004. Il est aujourd'hui implanté en Saône et Loire et sa présence présente un risque pour les personnes aux abords des nids. Il s'attaque principalement aux abeilles et plus généralement porte atteinte à la biodiversité.

### Identification :



Nid de frelon pouvant mesurer  
60 à 90 cm de haut et 40 à 70 cm de diamètre



**Vous suspectez sa présence – Prenez une photo de l'insecte ou du nid et contactez nous :**

GDSA 71 – Tél : 06 84 82 05 69 – mail : [joel.chateau@wanadoo.fr](mailto:joel.chateau@wanadoo.fr)  
Tél : 06 61 10 24 62 – mail : [gilbert.bontemps@hotmail.fr](mailto:gilbert.bontemps@hotmail.fr)

### **ATTENTION !**

**Ne pas essayer de détruire les nids sans protection adaptée et en présence de personnes dans le voisinage**